

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 2-2023

Objet : Aide financière

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

Vu les échanges de la commission du CCAS sur les aides sociales ;

DECIDE

- D'accorder une aide financière à Mme DIAQUIN Alix d'un montant de 817 € pour l'aider à la prise en charge d'une facture d'énergie,
- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 26 mai 2023.

Le Président,

